



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Lyon, le 3 décembre 1999

Communiqué de presse

Assemblée Générale de l'ARE (Lyon, 2-3 Décembre 1999)

Pour une Europe avec les Régions

Réunie à Lyon (F), les 2 et 3 décembre 1999, l'Assemblée Générale de l'ARE, qui représente 300 Régions d'Europe des 26 pays du continent, attire l'attention du Conseil Européen d'Helsinki (10-11 décembre) sur :

- 1) la nécessité, dans l'intérêt général de l'Europe, de reconnaître aux Régions la place qu'elles doivent tenir dans le processus d'unification et cela notamment par la pleine application du principe de subsidiarité ;
- 2) la nécessité d'une définition juridique et d'un contenu politique corrects de celle-ci dans le Traité pour permettre aux Régions de l'Europe élargie de participer ensemble à la construction européenne à partir de la grande diversité qui les caractérise.

Comme le nouveau Traité qui verra le jour à l'issue de la Conférence Intergouvernementale (CIG) sera le premier d'une série des traités successifs qui influenceront profondément la vie de leurs peuples, les autorités régionales désirent être informées et avoir l'accès direct à l'élaboration de ces instruments internationaux importants. Elles estiment aussi que l'ordre du jour actuel de la CIG est trop limité et se concentre trop sur les procédures ne permettant pas de préparer la nouvelle société européenne. Une vision conciliant perspective générale et respect des diversités est nécessaire pour que les changements en cours sur le continent, et en tout premier lieu, l'élargissement de l'Union maintiennent et développent la cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans les diverses négociations mondiales auxquelles l'Union participe, notamment celles de l'OMC, les Régions d'Europe souhaitent l'adoption d'une position à la fois forte et ouverte, permettant de répondre aux préparatifs de la globalisation sans compromettre la diversité des peuples et des cultures qui fondent le modèle d'organisation politique et sociale de l'Europe.

Fidèle à sa Déclaration sur le régionalisme en Europe, l'ARE appelle à une adaptation des institutions européenne qui ne compromettent pas la mise en place d'une Europe avec les Régions et se veut être un participant actif à cette réflexion avec d'autres organisations interrégionales, co-signataires de cette Déclaration (CCRE, CRPM, ARFE et RETI).

Dans cette perspective de la construction d'une nouvelle dimension de l'Europe élargie, les régions d'Europe se fixent aussi comme objectif d'engager davantage les jeunes Européens dans les affaires publiques. Averties des attentes, espoirs et aspirations mais aussi de la tendance croissante parmi les jeunes à douter des capacités des élus et du système politique en général pour combattre le chômage et relever les défis d'une économie mondialisée, les régions expriment la volonté de créer des structures appropriées, comme "les assemblées des jeunes", pour leur permettre de participer activement à la vie publique et faire entendre leur avis dans l'élaboration des politiques concernant la jeunesse. L'ARE, quant à elle, établira un corps spécifique représentant les jeunes en son sein.

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)

Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org



ARE-AER-VRE

L'Assemblée Générale de l'ARE a également adopté plusieurs résolutions élaborées par ses Commissions thématiques et destinées aux Institutions européennes respectives, notamment :

- Une résolution sur l'aménagement du territoire de l'UE ainsi que sur la Politique agricole commune, notamment dans la perspective de l'élargissement, qui attire l'attention de l'UE sur la nécessité de la prise en compte de la diversité des territoires et de leur développement économique, en particulier, des zones rurales, agricoles et périphériques et la responsabilité des régions dans ces deux domaines.
- Une résolution sur les communications régionales qui met en exergue l'interdépendance entre la politique régionale ainsi que celle des transports et, par conséquent, attire l'attention de l'UE sur l'importance de la participation des pouvoirs régionaux à la formulation de la politique européenne des transports ; cette résolution appelle également à la mise en place des co-financements européens en faveur du développement des transports en commun et intermodaux, notamment pour désenclaver des zones rurales et périphériques au sein de l'UE mais aussi pour améliorer les connexions avec les régions des pays candidats à l'adhésion.
- Une résolution sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE, dont le processus de préparation a été lancé par le Conseil des Affaires générales de l'UE, qui demande la consultation de tous les partenaires de l'UE, y compris des pouvoirs régionaux, dans l'élaboration de cette charte.

Lors de cette Assemblée Générale, l'ARE a aussi élu Mme Liese Prokop (58 ans), Landeshauptmann-Stellvertreter de la Basse-Autriche (A) et Présidente de la Commission Culture, Education & Formation, Jeunesse, Médias et Sport de l'ARE depuis 1996 au poste du Premier Vice-Président et Hans de Belder (61 ans), Flamand (B), ancien sénateur et diplomate, premier Directeur Général de l'Office Flamand pour le Commerce Extérieur au poste du Secrétaire Général.

L'ARE est le mouvement politique des régions d'Europe engagé depuis 1985 en faveur de la promotion du régionalisme en Europe et du développement de la coopération interrégionale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Service Presse & Communication de l'ARE à Strasbourg :
Barbara Thauront et Francine Huhardeaux, Tél. +33 3 88 22 07 07, Fax +33 3 88 75 67 19,
E-mail infopresse@are-regions-europe.org
- Bureau de l'ARE à Bruxelles : Stéphane Cools, Tél : +32 2 421 85 12, Fax +32 2 421 87 87,
E-mail s.cools@mrw.wallonie.be
ou www.are-regions-europe.org